DISCOURS DU PRÉSIDENT DE LA FNPF, CLAUDE ROUSTAN

CONGRÈS ANNUEL DU 18 JUIN 2018

Monsieur Jean-Paul Doron, Vice-Président de la FNPF, Monsieur le Trésorier général, Gérard Guillaud, Monsieur le secrétaire général, Bernard Breton, mes proches collaborateurs, Monsieur le Ministre, merci. Merci beaucoup pour votre présence aujourd'hui au congrès des pêcheurs. Nous sommes très honorés que vous ayez pris un peu de temps pour venir parmi nous, mais comme vous nous disiez, vous étiez dans un département où il y avait beaucoup de pêcheurs. Vous connaissez bien la maison, si j'ose dire. Je voudrais vous présenter juste avant que nous commencions et que je vous fasse part de mes propos, une particularité depuis deux ans. C'est notre participation, sous le nom de Génération Pêche, au sein de la caravane du Tour de France. Je voulais passer cette petite vidéo parce qu'elle démontre bien toute la mobilisation de notre réseau associatif autour de cette manifestation populaire. La pêche est une activité populaire. Cela montre bien que nous sommes avec notre public au sein de cette caravane du Tour de France.

Diffusion de la vidéo.

Je pense qu'il est intéressant de voir cette vidéo et de monter la mobilisation de notre réseau associatif autour de cette manifestation populaire qu'est le Tour de France. C'est vrai que cela fait énormément plaisir de voir tous ces jeunes avec le tee-shirt Génération pêche, avec nos couleurs voyantes, montrer que la pêche est partout, dans tous les territoires.

Monsieur le Ministre, Mesdames et Messieurs les Directeurs et représentants des Administrations et des Établissements Publics, Mesdames et Messieurs, chers invités, une année vient de s'écouler depuis notre dernier congrès, depuis l'élection d'un nouveau président de la République et la nomination de nouveaux ministres à la Transition écologique et solidaire.

Notre actualité, celle des milieux aquatiques et de notre loisir, a été au cours de l'année 2017 relativement calme même si elle a été perturbée par un soubresaut important. Nous n'avons pas encore le recul suffisant pour apprécier justement le travail accompli par la nouvelle équipe. Je vais néanmoins évoquer quelques sujets d'actualité concernant notre organisation.

Monsieur le Ministre, vous avez bien voulu nous honorer de votre présence. Je tiens à vous en remercier et vous faire part de notre immense fierté de vous avoir parmi nous. C'est important que vous puissiez nous dire un mot sur certains sujets sur lesquels vous êtes mobilisé. Je le rappelle tous les ans, car je pense que l'on manque quelquefois d'un peu de reconnaissance. Certains ont tendance à oublier que l'activité pêche est exercée par 1 528 000 citoyens et citoyennes. En cette période de coupe du monde où le football est à l'honneur, sachez que nous sommes, en France, la deuxième fédération en termes d'adhérents après celle du football qui en compte 2 300 000. Elle est gérée par un réseau associatif agréé de près de 4 000 associations regroupées au sein de 94 fédérations départementales ou interdépartementales, dont deux ultras marines : la Réunion et Saint-Pierre-et-Miquelon. Ces structures sont gérées par 40 000 bénévoles et 1 000 salariés.

Notre maillage associatif national exemplaire est envié par beaucoup de structures nationales et internationales, car aucun cours d'eau français, y compris les têtes de bassin, n'échappe à la gestion d'une association agréée membre de notre réseau. Notre activité économique est évaluée à plus de 2,1 milliards d'euros. Comme vous le savez, nous sommes rattachés à la Direction de l'Eau et de la Biodiversité. C'est un service avec lequel nous coopérons plutôt bien en de nombreuses instances.

Vous savez certainement qu'un projet de décret sur la réglementation pêche est en phase finale de consultation avant sa parution et nous avons travaillé globalement en bonne intelligence avec la direction de l'eau et les services de la direction de l'eau et de la Biodiversité. Pourtant, il nous reste un motif d'insatisfaction qui dure depuis quelques années.

J'ai longuement insisté l'an passé sur une demande qui ne me paraît pas exorbitante, qui consiste à doter le Préfet de la possibilité d'ouvrir des parcours de pêche de silure de nuit là où cela est possible, là où le contexte le permet. À chacune de nos demandes, on nous oppose soit la difficulté de surveiller une activité nocturne, soit la difficile cohabitation avec les pêcheurs professionnels. C'est la légitimité même de notre activité qui est posée avec une telle réponse dès lors que la décision définitive appartiendrait au Préfet. Monsieur le Ministre, j'espère que nous allons donc très vite trouver une solution à cette demande.

Concernant aussi un problème qui dure depuis des années : le cormoran. Cet oiseau bénéficie de longue date d'une protection très certainement légitime, mais il est également avéré que cette espèce provoque des dégâts importants parmi le peuplement piscicole qui a le droit au même égard et à une égale protection, notamment quand il s'agit de migrateurs. **Une gestion plus dynamique des populations de cormorans semble s'imposer.** Nous vous savons réfléchir à de nouveaux concepts en matière de protection de nos espèces piscicoles pour mieux gérer la biodiversité. Je souhaite que vous ayez une attention particulière sur ce sujet.

Je souhaite également aborder un sujet très sensible pour nos structures, la gouvernance de la biodiversité et la police. La loi biodiversité a été votée il y a à peine deux ans. Nous avons manifesté notre satisfaction, notamment parce que la mission de police a été maintenue au sein de l'Agence Française pour la Biodiversité. Nous avions d'ailleurs milité pour cela, mais le chantier est déjà relancé. Je souhaite vous faire partager notre avis. Un avis éclairé par plusieurs années d'histoire de la police de l'eau et de la pêche. Je rappelle que l'ancêtre de l'Onema et de l'Agence Française pour la Biodiversité est le Conseil Supérieur de la Pêche. Autrement dit, une organisation qui a vu le jour à la demande et à l'initiative des pêcheurs avant que l'État ne reprenne intégralement cette mission et en fonctionnarise la plupart des agents. C'est en 2006 que la loi sur l'eau et des milieux aquatiques a consacré la séparation entre le Conseil Supérieur de la Pêche, établissement public chargé de la police de l'eau et de la pêche et le monde associatif. L'Onema fut ainsi créé.

Avec la loi biodiversité on va au-delà en termes de périmètre (la biodiversité), mais on conserve au sein de l'Agence Française pour la Biodiversité la double mission technique-connaissances et police de l'eau et de la pêche. À l'occasion de cette loi, on a fermement refusé le saucissonnage proposé entre la police administrative et la police judiciaire. Le président Cardoux à l'époque sénateur, Président du groupe pêche et chasse à l'Assemblée Nationale, se souvient certainement de nos échanges et des raisons pour lesquelles nous ne pouvions cautionner cette démarche de démantèlement de la future Agence Française pour la Biodiversité.

Le récent rapport de Bercy, de l'Inspection des Finances et du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable¹, évoque de nombreux scénarios de réorganisation plus ou moins ambitieux des opérateurs de la biodiversité et de l'eau. Au cours de notre audition, nous avons cherché à défendre quelques idées fortes. La singularité du monde de la pêche est qu'il revendique une police de l'eau et des milieux aquatiques, donc une police environnementale et une police de la pêche et des usages, à savoir :

¹ Rapport CGEDD n° 011918-01 et IGF n° 2017-M-082-02 – L'avenir des opérateurs de l'eau et de la biodiversité (Avril 2018).

- Une véritable police tant administrative que judiciaire en faveur de la politique de l'eau, dotée de moyens humains et financiers.
- Un rattachement fonctionnel qui assure une véritable autonomie. De ce point de vue, un rattachement direct au Préfet ne nous paraît pas concevable.
- Le non-saucissonnage des missions de police et des missions techniques de connaissances, car elles sont complémentaires. De ce point de vue, la proposition d'un établissement public spécialisé dans la police et un établissement public sur les aspects techniques ne nous convainc pas.
- Une organisation territoriale qui assure une présence effective sur le terrain.
- Une police de l'eau affirmée, soutenue dès lors de surcroît que son financement a pour origine la politique de l'eau.
- Enfin, une police de la pêche qui soit plus fermement exercée, en particulier sur certaines espèces (les espèces patrimoniales), sur certains lieux (lieux de pêche sur lesquels nous n'avons pas la compétence).

Un rapprochement de l'Agence Française de la Biodiversité et de l'Office National de la Chasse et de la Faune sauvage constitue en première analyse une réponse pertinente à nos attentes. C'est à ce titre que dans ce rapport, nous privilégions le scénario quatre.

Un sujet également que je voudrais évoquer, c'est celui des retenues d'eau. L'été dernier j'ai alerté le ministre d'État sur la situation tout à fait critiquable dans laquelle nous nous trouvons régulièrement en période de sécheresse. En dépit des arrêtés sècheresse, les préfets continuent de délivrer des autorisations dérogatoires de prélèvements. Sûrement en raison de la pression de lobbys. L'exception devient la règle maintenant. Cette situation de notre point de vue ne peut perdurer. D'autant qu'en de nombreux territoires, la création de retenues collinaires est initiée avec le soutien de l'argent public (même beaucoup d'argent public) des agences de l'eau et des collectivités locales. Sur toutes ces questions liées à la gestion quantitative, un fatalisme s'installe et avec lui, l'idée suivant laquelle plus on manque d'eau, plus il faut donner des autorisations de prélèvements comme si le droit devait compenser ce que la nature ne permet plus. Monsieur le Ministre, on ne crée pas de l'eau avec des textes. Cette fuite en avant me paraît irresponsable, car nous ne rendons service à personne, ni aux agriculteurs, ni aux milieux aquatiques, ni aux consommateurs.

Nous avions contribué aux travaux ayant présidé à la notion de projet territorial. Ces retenues devaient s'inscrire dans un véritable projet territorial bâti dans la concertation avec une volonté d'économiser et de respecter le milieu naturel. À l'évidence, les projets qui pullulent un peu partout sont éloignés de ces préoccupations, alors même que l'argent public semble pleuvoir pour les soutenir. Je recommande à tous mes collègues présidents de fédérations de déférer au tribunal toute décision, dès lors qu'ils estiment les milieux naturels non pris en compte, dès que nos missions sont bafouées.

J'en profite pour vous dire un mot sur le futur onzième programme des Agences de l'eau en cours de discussion. On déplore naturellement la baisse des moyens alloués aux Agences de l'eau, au mépris de la politique de l'eau tout en augmentant au passage leurs missions. Les remontées de nos fédérations nous inquiètent d'autant que le onzième programme semble, dans certains bassins, faire des milieux aquatiques une variable d'ajustement comptable. En particulier, la ligne budgétaire sur la continuité écologique semble devoir en pâtir. Ceci est d'autant plus regrettable que le motif financier semble être un véritable frein à la restauration de la continuité écologique.

Nous espérons vraiment que le ministère fera, en dernier lieu, des arbitrages en faveur des milieux aquatiques, car ces lignes budgétaires traduisent notre ambition en matière de mise en place de la Directive Cadre sur l'Eau.

Sur la continuité écologique, l'an dernier, j'émettais le souhait que la nouvelle équipe gouvernementale mette fin à quelques années de doutes et de recul sur les outils de protection des milieux aquatiques et notamment, la continuité écologique. À l'occasion de notre rencontre en juillet dernier avec le ministre d'État, nous avions demandé à Monsieur Nicolas Hulot de mettre fin à la doctrine calamiteuse qui a prévalu pendant 5 ans au sein de ce ministère, en particulier depuis sa suspension de l'effacement des barrages de Vezins et de la Roche Qui Boit dans la Manche. Cette suspension par la ministre de l'époque, Madame Ségolène Royale, était accompagnée d'un propos inapproprié qui nous a beaucoup contrariés. Ces propos, je les cite : « On ne met pas 53 millions d'euros pour faire passer les poissons. » En une seule phrase, elle a bouleversé tous les équilibres que nous avions trouvés sur ce sujet et remis en cause plusieurs accords. Dans la foulée, des moulins ont été érigés en exception à la continuité écologique.

Nous souhaitons renouveler nos remerciements au ministre d'État, ministre de la Transition écologique d'avoir à nouveau relancé le processus de renaturation de la vallée de la Sélune. Ainsi que nous le répétons à qui veut l'entendre, la continuité écologique avance, car elle ne rencontre pas que des opposants, loin s'en faut. Tout à l'heure, j'ai montré un exemple sur l'Adour qui est assez exemplaire. Avec l'énergie des associations et de leurs bénévoles, des élus, des techniciens, des propriétaires et riverains, de l'État, nous poursuivons inlassablement les équipements d'ouvrages, les effacements, les contournements, la gestion des ouvrages.

Des experts de dimension internationale, à l'invitation du groupe de travail continuité écologique du Comité National de l'Eau, sont venus confirmer l'importance de cette notion pour la biodiversité et ses habitats. Le principe de la continuité écologique ne peut plus être aujourd'hui nié, ni vilipendé. À ce titre, l'État doit continuer d'y croire et doit être plus déterminé dans sa conviction de mettre en œuvre des outils qui ont une légitimité légale, technique, biologique et politique.

Je veux enfin finir mon propos par deux sujets importants dans l'avenir. Nous avons subi à Paris une tentative de déstabilisation initiée par des mouvements associatifs et par quelques élus parisiens ayant déposé un vœu au Conseil de Paris visant soit à encadrer drastiquement, soit à interdire purement et simplement la pêche. Ce vœu a été écarté par l'exécutif parisien et nous les en remercions chaleureusement. Ce militantisme surprend, inquiète et interpelle dans sa radicalité. Nous ne partageons pas leurs valeurs ni le projet de société qu'ils promeuvent. Nos valeurs sont éloignées de l'image qu'ils cherchent à véhiculer. Cet évènement a renforcé notre détermination à exercer toutes nos missions d'intérêt général, à poursuivre et amplifier la promotion et le développement de notre activité, la pêche de loisir, de quelque 1,5 million de citoyens. Notre rapport à la nature et à la biodiversité est un rapport d'authenticité, de respect, de protection, mais aussi – il n'y a pas lieu de s'en cacher – un rapport de prélèvement. De ce point de vue, nous avons rappelé que nous assumions tous nos actes sans exception, toute notre activité, toutes nos formes de pêche et affirmons haut et fort notre grande fierté d'être pêcheur. Nous comptons naturellement sur le ministère pour rappeler aussi toute la légitimité et l'utilité de notre activité et de notre réseau.

Enfin pour finir, un dernier sujet concerne la place de la pêche de loisir en général, qu'elle s'exerce en mer ou sur le continent. Tout comme nous avons été la cible d'une réduction de nos droits en matière de pêche de l'anguille, les pêcheurs de loisir en mer ont été ciblés par des textes européens qui ont réduit leur droit de pêche du bar. Dès que le Groupe d'études pêche de loisir a été constitué à l'Assemblée Nationale, nous avons sensibilisé Jean-Michel Clément, son président. Une motion de soutien a d'ailleurs été adoptée par des élus de la représentation nationale. Nous souhaitons leur dire

combien nous déplorons cette mécanique qui consiste à faire de la pêche de loisir une variable d'ajustement dès qu'une espèce est en difficulté.

Je dis à nos collègues pêcheurs de loisirs en mer de poursuivre leurs efforts de résistance. Nous sommes à vos côtés. Je les invite d'ailleurs à trouver des passerelles entre nos structures, car au fond, nous avons des valeurs communes. Il y a une vraie continuité idéologique, une identité commune dans notre rapport à la nature, aux écosystèmes et aux loisirs de pleine nature. Nous avons également en commun non seulement des espèces (notamment les migrateurs), mais également la possibilité d'avoir des espaces en commun. Nous avons toujours plaidé pour une pêche durable, agréée, gérée, structurée et surtout autonome. C'est notre spécificité, le prix de notre indépendance et de notre légitimité. Nous restons à votre disposition sur ces aspects, considérant que nous avons tant à nous apporter les uns aux autres. Je le dis solennellement aux pêcheurs en mer, pêcheurs en eau douce, souvent les deux, nous avons de nombreuses et belles choses à bâtir ensemble.

Voilà, Monsieur le Ministre, les propos que je souhaitais prononcer en votre présence. Vous l'avez compris, la pêche associative française est en perpétuelle évolution. Nous considérons que cela est nécessaire pour consolider notre avenir afin que l'activité pêche de loisir prenne toute sa place dans l'aménagement et le développement de nos territoires, notamment ruraux. La pêche veut aussi contribuer à la réussite de nos engagements européens en matière de biodiversité aquatique et de qualité des eaux. Nous mettons, Monsieur le Ministre, à votre disposition notre remarquable maillage associatif que j'ai cité plus haut, en termes de relais dans les territoires, comme le disait tout à l'heure le Directeur de l'office national de la chasse et de la faune sauvage. Nous attendons aussi, Monsieur le Ministre, un retour de l'État qui soit digne et au moins à la hauteur de notre engagement.

Pour conclure, je voudrais vous dire, Monsieur le Ministre, que j'ai vraiment le sentiment que l'on doit pouvoir compter sur vous. Merci de votre attention.